



**HAL**  
open science

## Former les acteurs de l'école inclusive

Serge Thomazet

► **To cite this version:**

Serge Thomazet. Former les acteurs de l'école inclusive. L'éducation inclusive: une formation à inventer, UNESCO, Oct 2013, Paris, France. hal-01123465

**HAL Id: hal-01123465**

**<https://hal.science/hal-01123465v1>**

Submitted on 5 Mar 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Former les acteurs de l'école inclusive.

Intervention lors du colloque « *L'éducation inclusive : une formation à inventer* », Oct 2013, Paris, France. UNESCO.

### Introduction

Malgré des textes plutôt favorables dans la plupart des pays du monde, la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers reste encore trop souvent l'affaire « des autres », professionnels de la difficulté scolaire, du handicap ou de la maladie (Quef, 2008), ou encore militants de l'inclusion scolaire (Berzin, 2007).

Ce renvoi aux spécialistes s'ancre dans une réalité historique car, avant d'être, au moins dans la loi, l'affaire de tous, ces élèves ont longtemps été *pris en charge* par le secteur médical ou et les associations caritatives. En France, presque 10 ans après la loi du 11 février 2005 qui pose le droit de tout enfant handicapé à bénéficier d'une scolarité ordinaire, les inquiétudes des professionnels de l'éducation sont avant tout liées au sentiment de ne pas être capables d'accueillir ces élèves, voire de les mettre en danger par des pratiques inadaptées (Plaisance, 2009).

La question de la formation est donc cruciale pour passer de l'« expérience » à une pratique ordinaire. Chaque classe de chaque école devrait être concernée par l'accueil de ces élèves si l'on reprend les statistiques (OCDE, 2008; Organisation mondiale de la Santé (OMS) & Banque Mondiale, 2012). Nous présentons ci-dessous les éléments qui nous semblent nécessaires aux professionnels pour agir dans le cadre d'une école inclusive et, en conséquence, la formation à mettre en œuvre.

### Quels cadres conceptuels permettraient de penser l'école inclusive du point de vue scolaire et de passer de l'intégration à l'inclusion ?

Comme l'a souligné Mel Ainscow, penser l'école inclusive nécessite de construire un nouveau paradigme pour penser l'accueil de la différence à l'école. L'opposition paradigmatique entre intégration et école inclusive réside dans le rapport entre le dedans et le dehors. Dans les paradigmes traditionnels dits « intégratifs », les enfants différents sont pensés à priori hors de l'école et les adaptations mises en œuvre, de même que les accompagnements procurés visent à lui permettre d'accéder à l'école. Ce processus n'a que peu d'incidence sur l'école qui accueille la différence sans pour autant s'adapter à elle. Ce paradigme conduit à considérer que ces jeunes sont à priori dehors, leur intégration au plus près du milieu ordinaire se heurtant le plus souvent à des limites du fait de la différence trop importante entre leurs performances et attitude et les normes attendues d'un élève.

Des enseignants agissant à partir d'un paradigme de l'école inclusive se considèrent en charge d'un groupe d'élève, avec la responsabilité de trouver des solutions pour tenir une double contrainte, répondre aux besoins de ces élèves et trouver des réponses qui soient les plus normales possible (théorie de la normalisation ou de la valorisation des rôles sociaux). On le voit, l'opposition entre intégration et école inclusive réside avant tout dans un principe éthique, qui constitue un fil directeur pour l'action.

## L'intégration suffit pour des élèves qui n'ont pas de difficultés particulières à l'école

L'intégration suffit pour beaucoup d'élèves qui peuvent avoir un handicap, mais qui n'ont pas de problèmes particuliers dans les apprentissages. En d'autres termes, il n'y a pas besoin de transformer l'école pour des élèves si les outils de compensation suffisent pour leur permettre de travailler. Prenons l'exemple d'un enfant aveugle, qui n'a pas de difficulté d'apprentissage particulières, si on lui fournit un ordinateur (quand on a les moyens) ou une tablette et un poinçon, il va pouvoir assister aux mêmes enseignements que les autres

L'école inclusive a été « pensée » pour les élèves qui ne peuvent pas suivre les mêmes apprentissages que les autres en même temps que les autres. Donc quand les compensations ne suffisent pas, autrement dit quand l'écart entre l'enfant et la norme est trop grand. Ces élèves ne peuvent donc être accueillis dans l'école telle qu'elle fonctionne actuellement. Il nous faut alors envisager des transformations majeures

Ces transformations sont difficilement envisageables dans le cadre limité d'une classe, c'est bien l'établissement, voire le cadre du système scolaire qui doit se transformer pour permettre l'accueil de ces élèves dans des dispositifs à la fois adaptés et normalisés. En d'autres termes, de mon point de vue, la classe ne peut pas être inclusive, c'est l'école qui est inclusive, voire le système scolaire

Adaptés : Dans le cadre actuel, les enseignants ont du mal à offrir à ces enfants des situations où ils sont réellement en apprentissage sur un temps suffisant de la journée. Ces enfants ont besoin de plus d'école (du fait de leurs difficultés), on leur en offre souvent moins. Car l'école telle que nous la connaissons, que ce soit en France, ou partout dans le monde, a été construite pour repérer des élites (cf les travaux de Vial en France ou de Sleeter aux Etats Unis). C'est à cette même école que l'on demande aujourd'hui de former tous les enfants cela ne peut se faire sans transformations importantes.

Normalisé : il ne s'agit pas de révolutionner l'école. Des pratiques ordinaires ouvertes à tous. Agir dans le cadre de son métier

## Quelles seraient les évolutions nécessaires des métiers de l'enseignement et de l'accompagnement pour parvenir à une école inclusive ?

### **Rassurer**

Donc un premier élément important est de rassurer les enseignants sur le fait que l'accueil des publics à besoins particuliers ne va pas les conduire à changer de métier. Expliquer que l'enseignement à ces élèves dans de très nombreuses situations, ne nécessite que des aménagements très légers, à la marge des pratiques d'enseignement. Par exemple dans le cas de l'élève aveugle évoqué tout à l'heure, il est nécessaire que l'enseignant puisse dire, oraliser, ce qu'il va écrire au tableau notamment. Notons en passant que cela va rendre service à beaucoup d'autres enfants dans la classe !

### **Former**

On sait bien qu'il est extrêmement difficile et coûteux de former de manière massive tous les enseignants. J'insiste cependant sur la nécessité de créer une culture commune. Il me

semble que ce sera fait dans les ESPE (en tout cas en Auvergne) et c'est fait dans de très nombreuses universités dans le monde. Reste à faire le travail en formation continue pour les enseignants en exercice

En plus de la formation de tous les enseignants, il semble nécessaire de former des cadres intermédiaires qui pourront aider les professionnels au quotidien. Donc former des spécialistes de l'école inclusive, capables d'aider les enseignants dans les classes

Former à une pédagogie universelle (universal design for learning) en tout cas qui rejoigne les besoins d'un maximum d'enfants, ce qui suppose un développement des recherches dans ce domaine.

Envisager des conférences de consensus qui permettraient d'identifier les pratiques les plus pertinentes dans le domaine. Prendre en compte les contraintes des acteurs de terrain. Eviter les discours généralistes difficiles à tenir tant les situations sont diverses (nord-sud, différents systèmes éducatifs, mais aussi entre les cultures des différents acteurs

### **Travailler en partenariat**

Rapprocher les métiers qui historiquement se sont construits en opposition : école, santé, éducatif et social. Pour cela favoriser les conditions d'un véritable partenariat

Dans ce domaine, nos travaux avec Corinne Mérini l'ont montré, nous sommes encore beaucoup dans les logiques de surplombance. Le secteur médical et l'école jouant des partitions désaccordées (pour la France, différents rapports soulignent ce manque d'articulation, notamment le rapport Hocquet en 2012)

Dans les travaux que nous avons pu mener, le partenariat permet une action commune et des réponses qui ne seraient pas possibles avec un fonctionnement disjoint des acteurs. On peut prendre l'exemple d'un enfant dyslexique. Le médecin connaît les difficultés de cet enfant, ses limites cognitives... mais ne sait pas faire classe, l'enseignant sait faire classe... à deux une solution pourra être trouvée

Quels dispositifs de formation pertinents mettre en place pour prendre en compte - prioritairement - les préoccupations des professionnels concernés ?

### **Former au partenariat**

Former ensemble les professionnels nécessaires à la construction de l'école inclusive : enseignants, éducateurs, professionnels du secteur médical. Mettre en place un partenariat, comme action commune négociée. Travailler à définir des espaces frontières (concept que nous partageons avec Elisabeth Kozleski dans ce colloque). Dans lesquels les enseignants des classes ordinaires ont leur place, comme spécialiste, spécialistes de la gestion de la classe

### **Former en sciences de l'éducation**

Bien souvent, dans le domaine de la pédagogie spécialisée, la formation est donnée et sociologie, en psychologie, en neurosciences, en médecine, sous forme de savoirs décontextualisés, en laissant aux acteurs le soin de faire la mise en application.

Il nous faut donc identifier un corpus de savoirs pertinents pour l'éducation. Ainsi, de notre point de vue le concept de handicap qui peut avoir sa pertinence dans d'autres champs

comme la santé ou le droit, n'en a pas dans le champ de l'éducation. De ce point de vue les anglais, dès 1979 nous ont alertés avec le Warnock Report. Si je reprends mon exemple avec la Dyslexie, les aides que l'on va mettre en place pour les enfants concernés, si j'en crois les spécialistes en la matière (Roland Goigoux, Michel Zorman, Sylviane Valdois...) sont aidant pour tous les élèves qui présentent des besoins similaires, sans que ces besoins proviennent d'un handicap.

Ainsi les enseignants doivent pouvoir disposer d'une organisation scolaire qui soit cohérente avec les besoins des élèves et non plus avec l'origine de leurs difficultés comme c'est encore largement le cas.

Former en sciences de l'éducation, et en prenant en compte les contraintes des acteurs et je vais donner un exemple à partir d'une recherche que nous menons dans une équipe de l'institut français d'éducation, composante de l'école normale supérieure de Lyon. Et qui a débouché sur un outil de formation encore en construction mais qui sera mis à disposition des enseignants et des formateurs.

Néopass : travailler avec... les élèves à besoins éducatifs particuliers. Nous partons des préoccupations des enseignants débutants, que nous avons identifiées dans une recherche menée dans plusieurs académies depuis 2010 avec un dispositif de recherche emprunté à l'analyse du travail et à la psychologie ergonomique de langue française (French Speaking Ergonomy). L'outil de formation s'appuie sur de courtes vidéos. Il permet aux enseignants de s'identifier, d'être en empathie avec les enseignants car ils partagent les mêmes difficultés. Un travail de conscientisation amène les enseignants en formation à repérer, au-delà de ces difficultés, des tensions, ou dilemmes largement partagés dans la profession. Ensuite, des vidéos complémentaires fournissent des pistes pour aider à dépasser ces dilemmes et développer son expertise professionnelle. Ceci grâce à des contributions de pairs, de formateurs chevronnés, qui interviennent à partir des situations problématiques soulevées par les personnes en formation. Sans pour autant limiter l'activité à l'action. Nous souhaitons garder l'épaisseur du métier (comme le dit Clot) par un cadre pluriel de réponses sans pour autant en rester aux pratiques, en permettant une montée en généralité, par l'intervention de chercheurs

## En conclusion

Pour autant l'école inclusive, en cassant les barrières entre des mondes encore largement étanches : difficulté scolaires, éducation prioritaire, handicap, enfant allophones, etc... est l'occasion de repenser l'école, sans faire perdre à ses acteurs leur professionnalité, et sans reléguer ce projet à une utopie, car la mise en synergie des moyens déjà existants laisse penser que des solutions réalistes sont possibles.

En France, la loi de refondation de l'école montre des pistes possibles, mais, ces pistes devront être investies de manière volontariste. Par exemple dans le domaine qui nous occupe, l'aménagement du temps scolaire prend une importance majeure, pour des élèves fatigables, qui ont besoin d'un temps qui va se fractionner entre l'enseignement, les soins etc... Force est de constater que, pour le moment, les évolutions sont timides.

## Bibliographie

Berzin, C. (2007). La scolarisation des élèves en situation de handicap au collège: le point de vue des enseignants. *Carrefours de l'éducation*(2), 3-19.

OCDE. (2008). *Élèves présentant des déficiences, des difficultés et des désavantages sociaux. Politiques, statistiques et indicateurs*. Paris: OCDE.

Organisation mondiale de la Santé (OMS), & Banque Mondiale. (2012). Rapport mondial sur le handicap. 2011. (Rapport No Rapport de recherche adressé au Genève: Organisation mondiale de la Santé

Plaisance, É. (2009). Former à accueillir les élèves en situation de handicap. *Recherche & formation*(2), 5-9.

Quef, D. (2008). *La complexité entre l'acteur et le système dans la durée*. Communication présentée au colloque : les conditions de réussite des parcours de scolarisation. L'accord des temps, ENS, Lyon. <http://www.creai-ra.com/documents/actes-creai080409.pdf>